

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 4 janvier 2022

portant désignation du référent déontologue de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2200354S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 et 28 *bis* ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié relatif à la fonction de référent déontologue au sein du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires ;

Vu l'arrêté du 14 février 2018 relatif au référent déontologue de la direction générale de l'aviation civile,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2021 portant nomination de Mme Alix LE MASSON sous-directrice des affaires juridiques auprès de la secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile ;

Décide :

Article 1^{er}

Mme Alix LE MASSON, magistrate du premier grade de l'ordre judiciaire, sous-directrice des affaires juridiques auprès de la secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile, est nommée référent déontologue de la direction générale de l'aviation civile.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 4 janvier 2022

Le directeur général de l'aviation civile

Damien CAZÉ